

A photograph of two people hiking away from the camera in a grassy field under a blue sky with clouds. The person on the left is wearing a light blue shirt and brown shorts, using trekking poles. The person on the right is wearing a white shirt, a brown backpack, and dark shorts, also using trekking poles.

PEH : Prestation canadienne pour enfant handicapé

 **Soutien fédéral**


Finautonome



C'est quoi ?

- La prestation pour enfants handicapés (PEH) est un versement mensuel non imposable versé aux familles qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales.



Pour qui ?

Un **enfant de moins de 18 ans** qui :

- Est admissible à l'**Allocation canadienne pour enfants (ACE)**;
- Est reconnu admissible au **Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)**;
- La PEH est versée au **parent ou tuteur** qui reçoit l'ACE.



Combien ?

- Pour la **période de juillet 2025 à juin 2026**, vous pourriez recevoir **jusqu'à 3 411 \$ (284,25 \$ par mois)** pour chaque enfant admissible au CIPH



Comment l'avoir ?

1 Étape 1 :

Remplir le carnet de bord de Finautonome pour détailler les obstacles dans la vie quotidienne.

2 Étape 2 :

Remplir la **partie A** du **formulaire T2201**.

3 Étape 3 :

Prendre rendez-vous avec un professionnel de la santé pour remplir la **partie B** du **formulaire T2201**.

4 Étape 4 :

Demander à un agent de Finautonome de vérifier le formulaire rempli avant de l'envoyer à l'Agence de revenu du Canada.

5 Étape 5 :

Envoyer la **partie A** et la ou les **parties B** remplies au centre fiscal le plus proche de chez vous ou en se connectant à « Mon compte » à l'Agence du revenu du Canada.

6 Étape 6 :

Demander l'allocation canadienne pour enfant.

Conseils pratiques

- Il est possible de faire remplir le T2201 par plus d'un professionnel de la santé, si ce ne sont pas des médecins ou infirmières et infirmiers qui sont les seuls à pouvoir attester des obstacles dans toutes les activités de la vie quotidienne.
- Chaque professionnel doit remplir son propre formulaire.
- Il faut toujours faire des photocopies avant d'envoyer les formulaires T2201.



Avantage

- La Prestation Canadienne pour Enfant Handicapé est un montant versé mensuellement, c'est donc de l'argent directement pour aider à subvenir aux besoins d'un enfant qui nécessite plus de supervision que la moyenne.
- La PEH se verse automatiquement après l'approbation, en même temps que l'Allocation Canadienne pour Enfant.
- Non imposable

